



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
3 décembre 2021
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2022
31 janvier-4 février 2022, New York
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

Descriptif de programme de pays pour le Pérou (2022-2026)

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	2
II. Priorités du programme et partenariats	5
III. Administration du programme et gestion des risques	9
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme	10
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Pérou (2022-2026)	12



I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération

1. Le descriptif de programme de pays du PNUD est conforme au plan de développement à long terme du Pérou – Vision 2050 – qui intègre les objectifs de développement durable, les politiques étatiques de l'Accord national et le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, 2022-2026.

2. Si les indicateurs socio-économiques du Pérou se sont considérablement améliorés au cours des trois dernières décennies, les **inégalités structurelles et les vulnérabilités multidimensionnelles associées limitent encore le développement humain**. Les répercussions systémiques de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ont poussé cette situation vers des limites périlleuses. Ce contexte ravive la nécessité d'un débat sur les modèles de développement, y compris sur leur efficacité et leur pérennité dans la lutte contre l'exclusion structurelle, en particulier pour les femmes, les jeunes, les populations autochtones, les travailleurs du secteur informel et les migrants.

3. Le succès du Pérou en matière de lutte contre la **pauvreté** est mondialement reconnu, mais 34 % de la population risquait en 2019 de basculer dans la pauvreté en cas de chocs endogènes ou exogènes¹. La COVID-19 a entraîné une hausse de la pauvreté monétaire de 20,2 à 30,1 %, subie particulièrement par les femmes et les habitants des zones urbaines, qui représentent 79,3 % de la population^{2, 3}. Ce constat renvoie au secteur informel qui, en 2019, représentait 72,7 % de la main-d'œuvre, cette situation touchant de façon disproportionnée les femmes (75,8 % d'entre elles occupent des emplois informels)⁴. À cela s'ajoutent l'écart salarial de 25,8 % dans 15 des 24 régions, le travail domestique et les soins non rémunérés réalisés par les femmes ainsi que le retard de la mise en œuvre de la politique de soins⁵.

4. Le PNUD a rassemblé des preuves solides démontrant que deux conditions du cadre de politique sociale contribuent à cette vulnérabilité. D'une part, si l'amélioration des services de base et des réseaux de protection sociale permet de sortir les populations de la pauvreté, elle est limitée par le maintien de certaines politiques budgétaires et par un manque de cohésion avec les possibilités de production ou de formation visant à favoriser l'accès des personnes à un travail décent.

5. D'autre part, les programmes existants tendent à la standardisation, ne proposent pas d'adaptation culturelle ni de mécanismes de ciblage par région suffisants, ce qui, dans un territoire hétérogène où la présence de l'État est inégale, limite la mobilité sociale.

6. Si le PNUD a soutenu des initiatives de protection sociale à grande échelle, la majorité de ses contributions consiste néanmoins en des interventions spécifiques, alors que les défis existants sont de nature systémique. Le PNUD entend coopérer par une expertise administrative, des outils innovants et des réflexions, afin de renforcer les liens entre les politiques de protection sociale et le travail décent.

7. Dans le domaine **socio-écologique**, en raison de sa géomorphologie et de sa situation, le Pérou est considéré comme l'un des pays les plus vulnérables aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles⁶. Cependant, le manque de gestion durable des écosystèmes ainsi que de mesures d'atténuation des changements

¹ Fonds monétaire international, 2020.

² Institut national de la statistique et de l'information, 2020.

³ Ibid., 2017.

⁴ Ibid., 2020.

⁵ Instituto Peruano de Economía, 2020.

⁶ Plan Nacional de Gestión del Riesgo de Desastres, 2021.

climatiques et d'adaptation à ces derniers ont entraîné une dégradation de la biodiversité – qui a des répercussions directes sur les populations autochtones – et une augmentation des émissions de gaz à effet de serre (dont 40 % proviennent de la déforestation)⁷. Cette situation perpétue les modes de production et de consommation non durables, qui sont les causes profondes de la situation environnementale.

8. Bien que le PNUD ait appuyé le système national de gestion des risques de catastrophe, les défis subsistent quant à la mise en œuvre de la politique nationale, et les instruments existants ne tiennent souvent pas compte des approches territoriales. En outre, la gestion des risques de catastrophe n'est pas suffisamment intégrée à l'aménagement du territoire. Dans ce contexte, la résilience socio-écologique et le bien-être des personnes sont amoindris.

9. Les évaluations consécutives des projets réalisées tout au long du cycle 2017-2021 soulignent le succès de l'approche intégrée du PNUD visant à inspirer l'intérêt des personnes pour la planète, notamment en mettant l'accent sur les moyens de subsistance durables qui sont intimement liés aux services écosystémiques, et en veillant à ce que le Pérou respecte ses engagements internationaux. En tant que plus grande entité résidente des Nations Unies mandatée pour répondre à l'urgence climatique et en tant que partenaire environnemental de choix – comme mentionné dans l'évaluation indépendante du programme de pays – le PNUD s'acquittera, par un apprentissage continu, de son rôle de chef de file dans le cadre d'une adaptation durable aux changements climatiques.

10. En ce qui concerne les **pressions macro-, méso- et microéconomiques** qui entravent la productivité, bien que les exportations aient été multipliées par six entre 2000 et 2017, le Pérou s'appuie sur une matrice productive peu diversifiée qui tend vers d'importantes pressions environnementales et une grande vulnérabilité aux chocs exogènes⁸. La plupart des agents de production ne disposent pas des capacités ou des cadres politiques nécessaires à la transition vers des modèles plus durables et compétitifs. Les chaînes de valeur ont tendance à être disjointes, à présenter une associativité limitée et à offrir un accès restreint à des instruments financiers ou à une valeur partagée entre les parties prenantes. Ce constat est à mettre en rapport avec le secteur informel qui représentait 83,5 % des microentreprises et des petites et moyennes entreprises en 2019⁹.

11. En outre, les dépenses publiques, les financements commerciaux et les apports d'aide au développement existants sont peu interconnectés, ce qui a des effets mitigés, voire négatifs, sur le développement.

12. Le PNUD a la réputation de mener des projets de développement productif de qualité en collaboration avec des particuliers et des petits producteurs. Néanmoins, les enseignements ont permis de jouer un rôle plus actif dans le remodelage à plusieurs niveaux de la matrice productive. Le PNUD a joué un rôle de premier plan au sein des équipes de conception du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable afin de garantir une évolution en faveur de l'inclusion des macro- et micro dynamiques au sein du système de production.

13. Enfin, soulignant ces vulnérabilités, la **gouvernance** continue à jouer un rôle décisif, d'autant plus que la pandémie de COVID-19 doit aussi être considérée comme une crise de gouvernance qui a mis en évidence la fragilité institutionnelle, la précarité du contrat social et l'inégalité de l'exercice des droits. Ces défis limitent la

⁷ Suivi du projet Amazonie andine, 2018.

⁸ Ministerio de Economía y Finanzas, 2018.

⁹ Ministerio de la Producción, 2019.

capacité du Pérou à mener des réformes en faveur de modèles de développement plus inclusifs, plus durables et plus résilients.

14. L'administration publique, caractérisée par une modernisation et une décentralisation inachevées et un état de droit affaibli, peine à se centrer efficacement sur les personnes et leur diversité¹⁰. Cela limite l'accès à des politiques et à des services opportuns et culturellement adaptés, cette situation étant aggravée par les disparités régionales, tandis que les plus vulnérables rencontrent des obstacles particuliers à l'exercice de leurs droits^{11, 12}.

15. Ce scénario, associé à une transparence et des mécanismes de lutte contre la corruption limités, affaiblit la confiance publique envers les institutions ; 91 % des citoyens considèrent que les autorités gouvernementales sont corrompues¹³.

16. Les droits des citoyens et leur participation à la prise de décision sont menacés par une discrimination structurelle, fondée sur le sexe, la nationalité, l'origine ethnique et l'orientation sexuelle. Les conséquences sont l'exclusion (40 % des personnes interrogées n'engageraient pas de migrants)¹⁴ ; une faible représentation (seulement 14 % des listes du Congrès sont menées par des femmes)¹⁵ ; et la violence (76 féminicides en juin 2021 depuis le début de l'année ; de nombreux conflits sociaux, dont 65 % sont d'ordre socio-environnemental^{16, 17} ; 9 défenseurs des droits de l'homme – en majorité autochtones – assassinés en 2020), entre autres¹⁸.

17. Le PNUD a élargi son approche de la gouvernabilité démocratique à une conception de gouvernance efficace, reconnaissant l'importance d'un lien étroit entre des mécanismes participatifs étendus et inclusifs et une modernisation de l'État axée sur les besoins des personnes et leur capacité en tant qu'agents. Cette approche systémique a été couronnée de succès, notamment dans le cadre de la lutte contre la violence fondée sur le genre et la migration à tous les niveaux.

18. Ce programme s'appuiera sur plusieurs approches :

a) Depuis 2012, les enquêtes sur les partenariats du PNUD reconnaissent le positionnement de ce dernier concernant son expertise thématique ; sa présence territoriale adaptée dans 21 des 24 régions ; ses capacités d'intégration nationale des objectifs de développement durable ; et son innovation, ce qui en fait un partenaire essentiel pour diverses parties prenantes, dont 109 institutions publiques agissant à plusieurs niveaux et plus de 180 acteurs du secteur privé, du monde universitaire, de la société civile et des nouveaux acteurs du développement.

b) Son mandat de direction technique des Nations Unies pour le redressement socio-économique dans le cadre de la pandémie de COVID-19, dont le rôle décisif en matière de fourniture de réponses innovantes, rapides et adaptées aux besoins émergents est reconnu par l'évaluation indépendante du programme de pays, a montré la capacité du PNUD à s'adapter et à fournir un soutien spécialisé aux populations les plus durement touchées, notamment des services essentiels et une aide à la reprise écologique pour les populations autochtones, des solutions contre la violence fondée sur le genre et la relance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises.

¹⁰ Groupe de la Banque mondiale, 2020.

¹¹ PNUD, 2019.

¹² Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, 2014.

¹³ Instituto Nacional de Estadística e Informática, 2021.

¹⁴ Ministère de la justice et des droits humains, 2019.

¹⁵ PNUD, 2020.

¹⁶ Ministère de la femme et des populations vulnérables, 2021.

¹⁷ Defensoría del Pueblo, 2021.

¹⁸ Ibid.

c) Le laboratoire d'accélération du PNUD devient la pierre angulaire de cette démarche en raison de sa valeur ajoutée dans l'écosystème du développement. Oasis propice à l'expérimentation, aux partenariats innovants et à la réflexion sur l'avenir, cette unité transversale crée une culture fondée sur la curiosité qui permet d'affronter les incertitudes avec pertinence.

d) Enfin, bien que le PNUD se soit efforcé de ne pas travailler en vase clos et de promouvoir la gestion intersectorielle, il lui faut encore chercher à s'améliorer en permanence afin de réaliser son plein potentiel. Si l'enquête sur le partenariat du PNUD de 2020 a reconnu la transparence et la qualité de la mise en œuvre du programme, les domaines à améliorer sont notamment l'agilité et le rapport coût-avantage. Le PNUD renforcera sa recherche de synergies programmatiques et opérationnelles, en évitant la duplication des processus et en augmentant l'impact et l'efficacité.

II. Priorités du programme et partenariats

19. La vision territoriale et thématique du PNUD pour 2022-2026, qui remet en question le statu quo, repose sur la multidimensionnalité et la pensée systémique. Elle permettra au PNUD de renforcer l'engagement de ne laisser personne de côté en adoptant une perspective axée sur l'être humain qui imprénera les décisions relatives au programme. Le PNUD entend agir au-delà du redressement, de la pandémie de COVID-19 ou de crises futures, avec des propositions à effet rapide et des transformations à long terme qui relient les besoins locaux urgents à un changement systémique global, tout en mettant le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix au premier plan.

20. Dans le cadre de cette vision, l'accent est mis sur **la réduction des vulnérabilités multidimensionnelles, tant celles qui sont structurelles que celles causées par les crises, en accélérant le développement humain** et en multipliant les choix des personnes pour un avenir plus juste et durable.

21. Cette vision holistique découle du plan stratégique du PNUD et tient compte des solutions types qui y figurent. Elle s'inscrit dans la vision régionale qu'a le PNUD d'une route à trois voies, dont chacune doit progresser simultanément vers l'inclusion, la résilience et la productivité, soutenue par une gouvernance efficace.

22. Ce programme de transformation a été créé en collaboration avec plus de 150 parties prenantes du secteur public, du secteur privé, de la société civile et du développement émergent, en consultation avec le Bureau du Coordinateur résident, le Ministère des relations extérieures, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP).

Services de base adaptés à la culture, protection sociale et avenir du travail décent

23. **Si** les institutions publiques, en coordination avec le secteur privé et la société civile, renforcent leurs capacités à assurer une protection sociale complète, un accès universel à des services de base de qualité et des niveaux de revenu minimum, **alors** les personnes bénéficieront d'une amélioration de leur bien-être et de leurs capacités à faire face aux défis présents et futurs, ce qui favorisera également l'inclusion. Les personnes seront alors plus en mesure de faire face aux nouveaux besoins de développement, tels que l'adaptation aux changements climatiques et les revenus verts, et d'accélérer la transformation productive.

24. **En effet**, des politiques et des instruments¹⁹ novateurs permettront d'élargir l'accès aux services de base et à la protection sociale, y compris les systèmes de soins, de les remodeler en renforçant leur lien avec les politiques de production et d'emploi et en élargissant la marge de manœuvre budgétaire afin qu'ils puissent favoriser de nouveaux progrès en matière de développement.

25. Les connaissances mondiales et locales du PNUD perturberont ces cadres de manière stratégique. En collaboration avec le Ministère du développement et de l'inclusion sociale, le Ministère de la production, le Ministère du développement agricole, le Ministère du travail et de la promotion du travail, le Ministère des femmes et des populations vulnérables, le PNUD encouragera l'expérimentation pour la transposition accélérée à plus grande échelle, en passant par des plateformes composées d'institutions publiques, privées et universitaires – y compris des groupes de réflexion et des laboratoires d'innovation – qui intègrent des modèles de pointe fondés sur des données factuelles. En collaboration avec le Ministère de la culture, le PNUD continuera à garantir la pertinence culturelle par des mécanismes de dialogue, en mettant l'accent sur les populations autochtones.

26. En coordination avec les parties prenantes de l'enseignement technique public et privé, l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Agence des États-Unis pour le développement international et la Société andine de développement, le PNUD élargira l'accès aux programmes pour la création de revenus et le travail décent. L'accent sera mis sur les femmes, les jeunes et les migrants, en particulier à Lima, qui concentre la plupart des microentreprises, des petites et moyennes entreprises et des personnes vivant sous le seuil de pauvreté. Des modèles de relance économique éprouvés seront appliqués dans l'ensemble des collectivités locales, en promouvant l'égalité des salaires entre les femmes et les hommes.

Changements climatiques et gestion des risques de catastrophes à la base de l'économie verte

27. **Si** les acteurs des secteurs public, privé et de la société civile valorisent davantage la biodiversité et renforcent leurs capacités en matière de solutions naturelles pour la conservation et la gestion des risques de catastrophes, **alors** la résilience socio-écologique aux changements climatiques, aux catastrophes et aux crises humanitaires sera renforcée, ayant une incidence positive sur les personnes, la nature et les écosystèmes, ainsi que sur les paysages urbains. Cela favorisera la croissance verte et renforcera la relation entre la matrice productive et le territoire, ainsi que la durabilité des progrès du développement humain.

28. **En effet**, le PNUD restera un partenaire clé pour les Ministères de l'environnement, de l'énergie, des relations extérieures, de la production, du développement agricole et de la culture, ainsi que pour les collectivités régionales et locales, afin de renforcer les cadres politiques tenant compte des questions de genre pour la gestion durable de la biodiversité, de la nature et des changements climatiques, ce qui, à son tour, mènera à des moyens de subsistance plus durables et naturels.

29. Le PNUD s'appuiera sur un positionnement stratégique auprès de fonds verticaux : le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ; le Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal ; la coopération bilatérale (Allemagne, Norvège, Suisse) ; le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ; et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, afin de soutenir la mise en œuvre et l'ambition accrue des contributions déterminées au niveau

¹⁹ Les instruments peuvent être programmatiques (stratégies, plans, études) ; normatifs (décrets, lois, résolutions) ; ou financiers (budgets, accords de financement, micro-crédits).

national et des engagements internationaux visant à réduire la déforestation et la dégradation des terres. Il continuera d'étudier les énergies rentables et les transports durables avec ses partenaires, notamment le Ministère de l'énergie et le Ministère des transports et des communications.

30. Le PNUD contribuera à la consolidation du système national de gestion des risques de catastrophes, dirigé par le Conseil des ministres, en appuyant la mise en œuvre de la politique nationale et des instruments de gestion des risques de catastrophes et d'aménagement du territoire. Il favorisera l'investissement, fournira des services de base essentiels et des moyens de subsistance résistants aux catastrophes en collaboration avec le Bureau de l'aide humanitaire de l'Agence des États-Unis pour le développement international, la Direction suisse du développement et de la coopération et la Direction générale Protection civile et opérations d'aide humanitaire européennes.

31. Le PNUD poursuivra ses actions afin de soutenir l'initiative des populations autochtones, en accordant la priorité aux femmes et aux jeunes autochtones ; et la participation effective des organisations de la société civile à l'élaboration de politiques de développement durable. Il se concentrera sur a) l'Amazonie, qui couvre 60 % du territoire péruvien, compte tenu de son importance mondiale dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques, de la sauvegarde du patrimoine culturel et des territoires autochtones et du maintien des moyens de subsistance naturels ; b) les zones marines côtières, en raison de leur grande biodiversité, ainsi que de la multiplicité des services écosystémiques et des activités économiques ; c) les hauts plateaux andins, essentiels à la sécurité hydrique et à la stabilité des écosystèmes ; d) les zones de captage frontalières, dans le cadre de la coopération Sud-Sud avec la Bolivie, la Colombie et l'Équateur ; e) sur les villes, pour assurer un développement urbain durable et une consommation d'énergie efficace.

Productivité et compétitivité inclusives, novatrices et durables

32. **Si** les parties prenantes du secteur public, du secteur privé et de la société civile renforcent leurs capacités à promouvoir une intégration à la fois horizontale et verticale qui élargit la création de valeur partagée, stimule l'innovation productive et accroît la compétitivité et les revenus, **alors**, cela accélérera la consolidation d'une matrice productive plus diversifiée, compétitive, innovante, durable, formelle et inclusive – en adéquation avec le potentiel de chaque territoire – facilitant l'émergence de nouvelles plateformes et entreprises multipartites ayant mis la durabilité au cœur de leurs activités. Cela permettra d'ouvrir les perspectives des personnes et de maintenir une relation positive avec l'environnement.

33. **En effet**, en s'appuyant sur des plateformes de produits de base écologiques et sur des modèles de développement territorial mondialement reconnus, le PNUD appuiera des plateformes multipartites et intersectorielles afin de combiner les ressources et les connaissances et de cocréer des solutions qui augmentent la création de valeur partagée et accélèrent la transformation de la matrice productive du Pérou. Les Ministères de la production, de l'environnement, du développement agricole et de l'énergie, ainsi que les responsables des collectivités locales et régionales seront soutenus dans cette démarche. Le PNUD travaillera avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur des politiques ambitieuses en matière de marchés verts et d'investissement, et avec le Ministère des transports et des communications pour assurer la transformation numérique.

34. L'innovation productive, l'approche de l'économie circulaire et la disruption numérique permettront à la nouvelle génération d'entreprises et de plateformes

d'accroître les bénéfices pour les parties prenantes et la planète ; de générer des revenus plus durables ; et de s'intégrer dans des marchés plus rentables et plus durables. Cette initiative sera appuyée par des investissements stratégiques des institutions financières internationales, du FEM et, éventuellement, des Gouvernements du Canada, de l'Allemagne, du Royaume-Uni et des États-Unis. Le PNUD appuiera l'écosystème national de durabilité, y compris les associations du secteur privé et les réseaux d'investissement à impact social et environnemental qui explorent des solutions novatrices en matière de croissance verte.

35. Afin de réduire les risques liés aux investissements verts et aux modèles commerciaux expérimentaux, le PNUD mobilisera des capacités à l'échelle mondiale pour poursuivre son exploration des mécanismes de financement innovants, en particulier le financement mixte, le travail public sur les déductions fiscales, les paiements axés sur les résultats et les marchés de droits d'émission de carbone.

36. Le PNUD se concentrera sur les territoires où les moyens de subsistance sont soumis à des pressions planétaires intenses ou qui présentent un fort potentiel inexploité. L'accent sera mis sur l'Amazonie et les pôles d'activités commerciales, y compris Lima et les capitales régionales, en raison de leur interconnexion avec des territoires présentant une forte concentration de microentreprises et de petites et moyennes entreprises et un faible indice de développement humain, comme le sud des Andes et la côte nord.

Gouvernance efficace

37. **Si** les institutions publiques nationales et décentralisées renforcent leurs capacités pour une administration et une gestion des dépenses efficaces, efficaces et axées sur les personnes ; **si** les acteurs du secteur public, du secteur privé et de la société civile renforcent leurs capacités en matière de gouvernance et de mécanismes de dialogue innovants, ouverts et numériques afin d'améliorer les relations entre l'État et les citoyens et **si** la société civile renforce ses capacités à promouvoir une citoyenneté horizontale, inclusive et active, **alors** ces trois piliers de la gouvernance garantiront aux citoyens l'exercice égal de leurs droits grâce au renforcement des institutions publiques, à l'accès à la justice, à la cohésion sociale verticale et horizontale, et à la lutte contre les inégalités de genre ainsi que toutes les formes de discrimination.

38. **En effet**, le PNUD et le Conseil des ministres élaboreront des politiques et des instruments décentralisés et axés sur les personnes afin d'accélérer le processus de modernisation de l'État. Le PNUD s'attaquera aux défis sectoriels, notamment à la fourniture opportune des services de justice – en particulier pour la violence fondée sur le genre – avec le Ministère de la femme et des populations vulnérables, le Ministère de la justice et des droits de l'homme, le pouvoir judiciaire, le Ministère public et l'Agence coréenne de coopération internationale. Le PNUD poursuivra l'intégration de l'égalité des sexes en partenariat avec le FNUAP, l'UNICEF et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes).

39. Le PNUD accélérera la transition vers des services publics ouverts, numériques et inclusifs, en coordonnant des politiques multipartites et multi-niveaux pour promouvoir une transparence, une responsabilité et une surveillance citoyenne utiles. Il travaillera avec le Ministère de l'intérieur sur les politiques de sécurité des citoyens. Avec le Conseil des ministres, le Ministère de l'énergie et les organisations de la société civile, le PNUD renforcera le dialogue politique et social démocratique et ouvert à tous ainsi que les mécanismes de recherche de consensus afin de réduire les conflits sociaux.

40. Pour garantir une citoyenneté inclusive, le PNUD appuiera le système judiciaire, les organes électoraux, le Ministère de la culture et les organisations de la société civile dans leur lutte contre la discrimination et aidera à promouvoir la participation politique active et la représentation des groupes exclus. En collaboration avec le Gouvernement du Royaume d'Espagne, l'accent sera mis sur les femmes, les populations autochtones et les jeunes ; ainsi que sur les migrants, en partenariat cette fois-ci avec l'OIT, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés dans le cadre du plan d'intervention des Nations Unies pour les réfugiés et les migrants, avec le Ministère des relations extérieures.

41. Enfin, l'appui qu'il apporte aux coopérations Sud-Sud et triangulaire sera intégré, en particulier avec les pays andins, afin de relever les défis transfrontaliers, notamment les changements climatiques, la dégradation de l'environnement et les migrations. Le PNUD sera le fer de lance des politiques et des services qui relient les diverses parties prenantes, en réduisant les délais et les budgets de conception et en encourageant l'innovation ouverte.

III. Administration du programme et gestion des risques

42. Compte tenu de l'incertitude du scénario de développement au Pérou, les résultats du programme sont soumis à des risques multidimensionnels. Le PNUD gèrera et atténuera les éventuelles répercussions négatives ou les convertira en perspectives de changement structurel positif.

43. Un risque à long terme est l'instabilité politique permanente que le Pérou a connue tout au long du dernier cycle de programmation. Les tensions entre les pouvoirs exécutif et législatif et les changements fréquents de gouvernement, peuvent retarder la mise en œuvre des résultats et la mobilisation des ressources. Une large reconnaissance du PNUD en tant que partenaire de développement de choix fournira un filet de sécurité stratégique. En outre, ce programme est conçu pour assurer à la fois la flexibilité nécessaire à l'adaptation aux priorités nationales et la solidité pour garantir des résultats à long terme.

44. Les effets sanitaires et socio-économiques de la crise de la COVID-19 ont généré des scénarios de risques complexes à moyen et à long terme qui pourraient se combiner avec les chocs émergents, notamment avec l'accroissement des inégalités, les catastrophes naturelles, l'urgence climatique, les faiblesses de la gouvernance effective et la fracture numérique. Leur urgence et leur volatilité pourraient détourner l'attention de la programmation à long terme du PNUD et entraîner un manque de pertinence. Pour atténuer ce problème, avec l'appui de son laboratoire d'accélération, le PNUD a inclus dans son programme des analyses multidimensionnelles des tendances, une cartographie de l'avenir et des risques positifs, ce qui permet de planifier, de surveiller et d'ajuster de multiples possibilités de réponse et de redressement ainsi que les objectifs de développement à long terme, transformant les chocs en pivots pour un changement structurel positif.

45. Enfin, la classification du Pérou en tant que pays à revenu intermédiaire élevé présentant une amélioration de la coopération directe de gouvernement à gouvernement, pose un risque pour la durabilité du financement du développement, ce qui pourrait en réduire la portée et les résultats. La stratégie dynamique du PNUD en matière de partenariat et de communication permettra d'établir des coopérations intersectorielles et multipartites qui renforceront la confiance et assureront la continuité, en s'appuyant sur ses stratégies de gestion des connaissances axées sur les résultats.

46. Les normes sociales et environnementales et le mécanisme de responsabilisation du PNUD garantiront la mise en place de normes relatives aux droits de l'homme et à la durabilité. La cartographie des parties prenantes garantira que le mécanisme de réclamation atteigne les plus vulnérables. Le plan de continuité des opérations du PNUD est mis à jour régulièrement pour assurer la continuité en cas d'interruptions soudaines.

47. Le PNUD agira dans les domaines de l'innovation, de la transformation numérique et du financement du développement des principaux accélérateurs de l'exécution de ses programmes. Il assurera les synergies entre les solutions à impact multiple pour briser les cloisonnements sectoriels, agissant comme un réseau d'innovation ouvert soutenu par son laboratoire d'accélération, par ses plateformes nationales et par ses ressources régionales et mondiales. Les conclusions et recommandations issues du suivi et de l'évaluation – y compris de l'évaluation indépendante du programme de pays – serviront d'axes au programme. Tous les projets comprendront des analyses sur le genre et des plans pour atteindre l'égalité des sexes.

48. Le PNUD s'efforcera d'atteindre l'excellence opérationnelle en modernisant les systèmes et les structures pour appuyer efficacement le programme. Il cherchera à améliorer en permanence la gestion des personnes, les flux de traitement et la responsabilité ; ainsi que le respect des règlements financiers, y compris le calcul direct des coûts des projets et des services généraux d'appui à la gestion.

49. Ce programme sera supervisé par le Ministère des relations extérieures. Un comité exécutif, composé du Ministère des relations extérieures, de l'Agence péruvienne pour la coopération internationale, du Conseil des ministres, du Ministère de l'économie et des finances et du PNUD, ainsi que d'organismes sectoriels, le cas échéant, fournira une orientation stratégique, suivra les résultats et soutiendra la mobilisation des ressources. Le PNUD siègera au Comité exécutif du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

50. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

51. Le programme sera exécuté sur le plan national. Si nécessaire, l'exécution nationale peut être remplacée par l'exécution directe pour tout ou partie du programme en cas de force majeure. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres entités des Nations Unies de façon à gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents aux activités de programme et aux activités visant l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme

52. Afin de préserver ce programme et les résultats nationaux de haut niveau, le PNUD continuera à intégrer les capacités de gestion des connaissances des partenaires internes et nationaux, en reliant les défis aux pratiques et réflexions mondiales.

53. Des données et des preuves, ventilées en fonction des groupes cibles – notamment les femmes – seront recueillies en temps voulu dans le cadre de contrôles de l'exécution et d'évaluations participatifs dans les systèmes du PNUD et

les systèmes nationaux. Cela permettra d'adapter les programmes et de donner des conseils en matière de politique, d'assurer la responsabilisation des parties prenantes, d'examiner l'efficacité des interventions avant leur mise à l'échelle et de renforcer les partenariats et la mobilisation des ressources en mettant en évidence la valeur ajoutée du PNUD.

54. Le PNUD continuera à renforcer les institutions nationales de statistique et de planification, notamment le Centre national de planification stratégique et l'Institut national de statistique et de planification, afin de combler les lacunes existantes en matière de données, de ventilation et de recours à des indicateurs de substitution pour les objectifs de développement durable ; et à promouvoir des scénarios futurs fondés sur des données pour une planification réaliste qui tient compte de l'impact de la crise de la COVID-19.

55. Il s'agit notamment de mesurer les contributions du secteur privé avec l'outil de suivi pour les objectifs de développement durable du PNUD qui mesure les actions liées à la réalisation de ces objectifs à l'échelle municipale au moyen de rapports locaux fondés sur le volontariat ; et avec des plateformes spécialisées de suivi ou de gouvernance ouverte, notamment pour les contributions déterminées au niveau national²⁰. Les efforts seront coordonnés avec le système de planification, de suivi et d'établissement de rapports des Nations Unies et soutenus par le laboratoire d'accélération du PNUD et le groupe de systèmes d'information géographique, qui exploreront des sources de données prometteuses et expérimentales de basse et haute technologie, notamment l'intelligence artificielle, l'« Internet des objets » et le suivi en temps réel, en veillant à ce que la direction éclairée du PNUD continue de s'épanouir.

56. Le marqueur genre du PNUD permettra de surveiller les inégalités fondées sur le genre et garantira qu'au moins 15 % du budget du programme sera alloué à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Un plan d'évaluation complet garantira des évaluations systémiques et indépendantes intermédiaires et finales des projets et des résultats. Les frais de suivi, d'évaluation, de communication et d'audit des projets seront imputés aux budgets des projets et inclus dans leurs documents et plans de travail.

²⁰ Alignées sur le système de suivi et d'évaluation des mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de ses effets du Ministère de l'environnement.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Pérou (2022-2026)

Priorité ou objectif du pays : Vision 2050, Accord national. Objectifs de développement durable 1, 5, 8, 10, 16 et 17

Réalisation 1 énoncée dans le plan-cadre de coopération faisant intervenir le PNUD. D'ici 2026, les populations auront davantage accès à un travail décent et à un système de protection sociale complet, notamment à un socle de protection sociale, qui garantit l'accès universel à la santé (y compris à la santé sexuelle et reproductive), à la nutrition, à la sécurité alimentaire, à la sécurité des revenus de base et au système de soins, grâce à une approche intégrée mettant particulièrement l'accent sur le genre et les droits

Réalisation correspondante 2 du plan stratégique. Personne n'est laissé pour compte

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
<p>Incidence de la pauvreté monétaire totale</p> <p>Niveau de référence (2020) : 30,1 % Niveau cible (2026) : 27,2 %</p>	<p>Enquête nationale auprès des ménages, chaque année</p>	<p>Produit 1.1 : Les parties prenantes du secteur public, du secteur privé et de la société civile renforcent leurs capacités à assurer une protection sociale complète, l'accès universel à des services de base de meilleure qualité et des niveaux de revenus minimums, en particulier pour les personnes en situation de vulnérabilité ou de pauvreté multidimensionnelle ou menacées de l'être.</p> <p><i>1.1.1</i> : Nombre de politiques ou d'instruments conçus ou mis en œuvre pour élargir l'accès à des services de bases de qualité et à la protection sociale, y compris ceux liés à la production, au travail décent ou à la marge de manœuvre budgétaire (Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources – IRRF1.2.1)</p> <p>Niveau de référence (2021) : 1 Niveau cible (2026) : 13</p> <p>Source : PNUD, Ministère du développement et de l'inclusion sociale, chaque année.</p> <p><i>1.1.2</i> : Nombre de mécanismes de dialogue favorisant des instruments innovants de protection sociale ou d'accès aux services de base, l'accent étant mis sur les personnes en situation de vulnérabilité ou de pauvreté multidimensionnelle, ou menacées de l'être.</p> <p>Niveau de référence (2021) : 0</p>	<p>Ministère du développement et de l'inclusion sociale Ministère de la femme et des populations vulnérables Ministère de la production Ministère du développement agricole Ministère du travail et de la promotion du travail Ministère de la culture MINSa Ministère des transports et des communications OIT UNESCO Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) Société andine de développement Parties prenantes de l'enseignement technique</p>	<p>Ressources ordinaires : 485</p> <p>Autres ressources : 15 386</p>

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		Niveau cible (2026) : 5 Source : PNUD, chaque année.		
		1.1.3 : Nombre de personnes ayant accès à des possibilités d'atteindre un revenu minimum de base et d'exercer leur droit à un travail décent, l'accent étant mis sur les personnes en situation de vulnérabilité ou de pauvreté multidimensionnelle ou menacées de l'être (IRRF1.3.3) Niveau de référence (2021) : Total : 2 300, Femmes : 1 300, Hommes : 1 000, Migrants : 1 550, Autochtones : 0, Jeunes : 0 Niveau cible (2026) : Total : 7 600, Femmes : 4 400, Hommes : 3 200, Migrants : 2 000, Autochtones : 250, Jeunes : 300. Source : PNUD, chaque année.		

Priorité ou objectif du pays : Vision 2050, Accord national. Objectifs de développement durable : 1, 2, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17

Réalisation 2 énoncée dans le plan-cadre de coopération faisant intervenir le PNUD. D'ici 2026, la population et les écosystèmes, en particulier ceux qui se trouvent dans des situations de plus grande vulnérabilité, renforcent leur résilience grâce à l'amélioration des politiques par les institutions et les communautés et à la mise en œuvre de mécanismes ou d'instruments efficaces pour la gestion des risques environnementaux, des changements climatiques et des catastrophes, ainsi que des crises humanitaires, dans le cadre d'une approche intégrée mettant particulièrement l'accent sur le genre, les droits, l'interculturalité, le cycle de vie et le territoire

Réalisation correspondante 1 du plan stratégique. Transformation structurelle

Total des zones naturelles protégées marines et terrestres (hectares) (IRRF 4.1.2) Niveau de référence (2021) : 29 434 628,23 Objectif (2026) : 48 774 545,99	Service national des zones protégées (Service péruvien des zones naturelles protégées, Ministère de l'environnement), chaque année	Produit 2.1 : Les parties prenantes du secteur public, du secteur privé et de la société civile renforcent leurs capacités en matière de conservation et de valorisation de la biodiversité et de la nature afin d'assurer la résilience socio-écologique et un développement productif durable, inclusif et à faible taux d'émission.	Ministère de l'environnement Ministère de l'énergie Ministère des relations extérieures Ministère de la production Ministère du développement agricole Ministère de la culture Ministère des transports et des communications Collectivités régionales et locales FEM	Ressources ordinaires : 485 dollars Autres ressources : 66 751 dollars
Émissions de gaz à effet de serre Niveau de référence (2016) : 205,29 Mt CO ₂ éq. Niveau cible (2026) : 186,51 Mt CO ₂ éq.	Rapport sur les gaz à effet de serre, Ministère de l'environnement, tous les deux ans	2.1.1 : Nombre de politiques ou d'instruments conçus ou mis en œuvre pour la conservation, la gestion durable de la biodiversité, de la nature ou des changements climatiques Niveau de référence (2021) : Total : 17, National : 1, Sous-national : 16		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p>Proportion de plans stratégiques institutionnels qui intègrent la gestion des risques de catastrophe</p> <p>Niveau de référence (2018) : 57 %</p> <p>Niveau cible (2026) : 83 %</p>	<p>Enquête nationale sur la gestion des risques de catastrophes, chaque année</p>	<p>Niveau cible (2026) : Total : 116, National : 28, Sous-national : 88</p> <p>Source : PNUD, Ministère de l'environnement, chaque année.</p>	<p>Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal</p> <p>BolivieColombie</p> <p>Équateur</p> <p>Allemagne</p> <p>Norvège</p> <p>Suisse</p> <p>PNUE</p> <p>ONU-Habitat</p>	
<p>Proportion d'exécution financière des investissements publics dans la gestion des risques de catastrophe</p> <p>Niveau de référence (2018) : 51 %</p> <p>Niveau cible (2026) : 54 %</p>		<p>2.1.2 : Nombre d'actions soutenues qui contribuent aux mesures de contribution déterminées au niveau national (IRRF 1.1.2)</p> <p>Niveau de référence (2021) : Total : 0, Adaptation : 0, Atténuation : 0</p> <p>Niveau cible (2026) : Total : 17, Adaptation : 11, Atténuation : 6</p> <p>Source : PNUD, Ministère de l'environnement, chaque année.</p> <p>2.1.3 : Nombre de personnes ayant amélioré leurs moyens de subsistance grâce à la conservation, à la valorisation et à l'utilisation durable de la biodiversité ou de la nature (IRRF 4.1.1)</p> <p>Niveau de référence (2021) : Total : 0, Femmes : 0, Hommes : 0</p> <p>Niveau cible (2026) : Total : 196 700, Femmes : 92 500, Hommes : 104 200.</p> <p>Source : PNUD, chaque année.</p> <p>Produit 2.2 : Les parties prenantes du secteur public, du secteur privé et de la société civile renforcent leurs capacités à réduire les risques de catastrophes et à promouvoir la résilience au sein de chaque territoire.</p> <p>2.2.1 : Nombre de parties prenantes du secteur public, du secteur privé et de la société civile ayant des politiques ou des instruments conçus ou mis en œuvre pour la gestion des risques de catastrophe ou l'aménagement du territoire (IRRF 3.1.1)</p> <p>Niveau de référence (2021) : Total : 18, National : 13, Sous-national : 5</p>	<p>Allemagne</p> <p>Norvège</p> <p>Suisse</p> <p>PNUE</p> <p>ONU-Habitat</p> <p>Système de gestion nationale des risques de catastrophes</p> <p>Présidence du Conseil des Ministres</p> <p>USAID</p> <p>Direction du développement et de la coopération</p> <p>Protection civile et opérations d'aide humanitaire européennes</p>	

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		<p>Niveau cible (2026) : Total : 131, National : 24, Sous-national : 107</p> <p>Source : PNUD, Enquête nationale sur la gestion des risques de catastrophes, chaque année.</p> <p>2.2.2 : Nombre de politiques ou d'instruments conçus ou mis en œuvre pour promouvoir la gestion des risques de catastrophe, y compris les investissements résilients, les services de base et les moyens de subsistance essentiels (IRRF 3.1.2)</p> <p>Niveau de référence (2021) : Total : 6, National : 2, Sous-national : 4</p> <p>Niveau cible (2026) : Total : 99, National : 45, Sous-national : 54</p> <p>Source : PNUD, Enquête nationale sur la gestion des risques de catastrophes, chaque année.</p>		

Priorité ou objectif du pays : Vision 2050, Accord national. Objectifs de développement durable : 1, 8, 9, 10, 12, 13 et 17

Réalisation 3 énoncée dans le plan-cadre de coopération faisant intervenir le PNUD. D'ici 2026, les personnes, en particulier celles qui se trouvent dans des situations de plus grande vulnérabilité et de discrimination, bénéficient d'un meilleur accès à des moyens de subsistance résilients grâce à la mise en place d'une matrice productive diversifiée, compétitive, formalisée, innovante, durable et inclusive, offrant un travail décent et adaptée au potentiel de chaque territoire, dans le cadre d'une approche intégrée mettant l'accent sur le genre, notamment par l'autonomisation économique des femmes

Réalisation correspondante 1 du plan stratégique. Transformation structurelle

<p>Taux d'emploi informel</p> <p>Niveau de référence (2020) : 75,3 %</p> <p>Niveau cible (2026) : 66,1 %</p>	<p>Enquête nationale auprès des ménages, chaque année</p>	<p>Produit 3.1 : Les parties prenantes du secteur public, du secteur privé et de la société civile du système productif renforcent leurs capacités d'intégration horizontale, en mettant l'accent sur les territoires les plus vulnérables.</p> <p>3.1.1 : Nombre de plateformes multipartites et multisectorielles qui réalisent une intégration horizontale pour un développement économique durable ou une diversification productive (IRRF 2.1.3).</p> <p>Niveau de référence (2021) : 6</p> <p>Niveau cible (2026) : 19</p> <p>Source : PNUD, chaque année.</p>	<p>Ministère de la production</p> <p>Ministère de l'environnement</p> <p>Ministère du développement agricole</p> <p>Ministère de l'énergie</p> <p>Ministère de la culture</p> <p>Ministère des transports et des communications</p> <p>Collectivités locales et régionales</p> <p>ONUDI</p> <p>PNUE</p> <p>OMC</p>	<p>Ressources ordinaires :</p> <p>485 dollars</p> <p>Autres ressources :</p> <p>29 491 dollars</p>
<p>Dépenses en recherche-développement en proportion du produit intérieur brut</p> <p>Niveau de référence (2019) : 10 %</p> <p>Niveau cible (2026) : 29,6 %</p>	<p>Institut national de statistique et d'informatique du Pérou, Ministère de l'économie et des finances (MEF), chaque année</p>			

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p>Participation des microentreprises et des petites et moyennes entreprises</p> <p>Niveau de référence (2019) : 2 377 244 Niveau cible (2026) : 4 927 242,03</p>	<p>Surintendance nationale de l'administration douanière et fiscale, chaque année</p>	<p>3.1.2 : Nombre d'entreprises, de commerces ou d'autres organisations qui, grâce à l'innovation productive, créent une valeur partagée au niveau social ou environnemental, bénéficiant directement aux femmes, aux autochtones et aux jeunes.</p> <p>Niveau de référence (2021) : 8 Niveau cible (2026) : 165 Source : PNUD, chaque année.</p>	<p>Institutions financières internationales FEM Allemagne États-Unis d'Amérique Canada Royaume-Uni</p>	
		<p>3.1.3 : Nombre de politiques ou d'instruments qui encouragent l'intégration horizontale pour créer une valeur partagée ou une innovation productive.</p> <p>Niveau de référence (2021) : 16 Niveau cible (2026) : 22 Source : PNUD, chaque année.</p>		
		<p>Produit 3.2 : Les parties prenantes du secteur public, du secteur privé et de la société civile des chaînes de valeur qui sont en relation avec des territoires vulnérables renforcent leurs capacités, leurs services et leurs mesures incitatives pour promouvoir l'intégration verticale, en mettant l'accent sur les femmes et les personnes en situation de vulnérabilité.</p>		
		<p>3.2.1 : Nombre d'entreprises, de commerces ou d'autres organisations, l'accent étant mis sur celles dirigées par des femmes, des autochtones, des jeunes et des migrants, qui ont accès à des instruments permettant de générer des revenus durables et résilients (IRRF E.1.3).</p> <p>Niveau de référence (2021) : 6 Niveau cible (2026) : 1 328 Source : PNUD, chaque année.</p>		
		<p>3.2.2 : Nombre d'entreprises, de commerces ou d'autres organisations qui ont accès à des instruments leur permettant de s'intégrer à des</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		<p>marchés nouveaux, durables ou plus rentables, l'accent étant mis sur ceux qui ont le potentiel d'accélérer l'inclusion économique des femmes, des populations autochtones, des jeunes ou des migrants.</p> <p>Niveau de référence (2021) : 5 Niveau cible (2026) : 80 Source : PNUD, chaque année.</p>		
		<p>3.2.3 : En millions de dollars de financements intégrés issus de sources publiques et privées mobilisés pour le renforcement des chaînes de valeur durables. (IRRF E.3.1).</p> <p>Niveau de référence (2021) : 0 Niveau cible (2026) : 58 000 000 Source : PNUD, chaque année.</p>		

Priorité ou objectif du pays : Vision 2050, Accord national. Objectifs de développement durable : 5, 10, 16 et 17

Réalisation 4 énoncée dans le plan-cadre de coopération faisant intervenir le PNUD. D'ici 2026, les personnes, en particulier celles qui se trouvent dans des situations de plus grande vulnérabilité et de discrimination, comme les filles et les garçons, les adolescents, les jeunes et les femmes, exercent leurs droits de manière égale grâce au renforcement d'une gouvernance efficace, de la cohésion sociale, de l'accès à la justice et de la lutte contre les inégalités entre les sexes et contre toutes les formes de discrimination et de violence fondées sur le sexe, dans le cadre d'une approche intégrée.

Réalisation correspondante 1 du plan stratégique. Transformation structurelle

Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant été victimes au cours des 12 derniers mois de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par type de violence et par âge

Niveau de référence (2020) :

Violence physique : 8,3 %

Violence sexuelle : 2 %

Violence psychologique : 34,5 %

Niveau cible (2026) :

Violence physique : 6,3 %

Enquête démographique et sur la santé familiale, chaque année

Produit 4.1 : Les institutions nationales et décentralisées renforcent leurs capacités pour une administration et une gestion des dépenses publiques efficaces, efficientes, décentralisées et axées sur les personnes.

4.1.1 : Nombre de politiques ou d'instruments conçus ou mis en œuvre dans le cadre du processus de modernisation de l'administration publique axée sur les personnes ou qui favorisent la décentralisation (IRRF 2.3.1).

Niveau de référence (2021) : Total : 2, National : 0, Sous-national : 2

Niveau cible (2026) : Total : 27, National : 9, Sous-national : 18

Présidence du Conseil des ministres

Ministère de la femme et des populations vulnérables

Ministère de la justice et des droits humains

Ministère de la culture

Pouvoir judiciaire

Ministère public

Ministère des transports et des communications

FNUAP

UNICEF

ONU-Femmes

Ressources ordinaires : 485 dollars

Autres ressources : 26 561 dollars

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
Violence sexuelle : 2 % Violence psychologique : 37,7 %		Source : PNUD, Présidence du Conseil des ministres, chaque année.	Ministère de l'intérieur Ministère de l'énergie	
Proportion de la population de plus de 18 ans qui, au cours des cinq dernières années, s'est sentie maltraitée ou discriminée Niveau de référence (2019) : 12,6 % Niveau cible (2026) : 3,6 %	Enquête nationale auprès des ménages, chaque année	4.1.2 : Nombre de politiques ou d'instruments conçus ou mis en œuvre pour améliorer les services du système judiciaire (IRRF 6.3.3). Niveau de référence (2021) : 14 Niveau cible (2026) : 36 Source : PNUD, pouvoir judiciaire, chaque année.	Organes électoraux Organisations de la société civile OIM HCR OIT Plateforme pour les réfugiés et les migrants	
Degré de confiance dans les institutions du pays Niveau de référence (2020) : – Bureau des processus électoraux : 20,8 % – Municipalité de district : 14,8 % – Jury des élections nationales : 15,5 % – Municipalité provinciale : 14 % – Bureau du Contrôleur général de la République : 14 % – Pouvoir judiciaire : 11,9 % – Ministère public : 14,5 % – Gouvernement régional : 10,7 %. Niveau cible (2026) : – Bureau des processus électoraux : 27,1 % – Municipalité de district : 17,6 % – Jury des élections nationales : 18,7 % – Municipalité provinciale : 20 % – Bureau du Contrôleur général de la République : 22,5 % – Pouvoir judiciaire : 14,6 % – Ministère public : 21,6 % – Gouvernement régional : 16,4 %	Enquête nationale auprès des ménages, chaque année	Produit 4.2 : Les parties prenantes du secteur public, du secteur privé et de la société civile renforcent leurs capacités en matière d'innovation gouvernementale numérique ouverte ou de mécanismes de dialogue pour une cohésion sociale verticale et une gouvernance efficace. 4.2.1 : Nombre de politiques ou d'instruments multipartites et multi-niveaux conçus ou mis en œuvre en faveur d'une transparence, d'une responsabilité, d'une surveillance citoyenne ou d'une administration électronique utiles (IRRF 2.1.1). Niveau de référence (2021) : 8 Niveau cible (2026) : 18 Source : PNUD, Présidence du Conseil des ministres, chaque année. 4.2.2 : Nombre d'instruments conçus ou mis en œuvre pour promouvoir un dialogue politique ou social démocratique et ouvert à tous et des processus de recherche de consensus (IRRF 3.2.2) Niveau de référence (2021) : 11 Niveau cible (2026) : 54 Source : PNUD, Accord national, chaque année.	Agence coréenne de coopération internationale Espagne	

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p>Perception des principaux problèmes du pays : corruption</p> <p>Niveau de référence (2019) : 62,1 % Niveau cible (2026) : 49,7 %</p>	<p>Enquête nationale auprès des ménages, chaque année</p>	<p>4.2.3 : Nombre de politiques ou d'instruments conçus ou mis en œuvre pour promouvoir la sécurité des citoyens.</p> <p>Niveau de référence (2021) : 0</p> <p>Niveau cible (2026) : 7</p> <p>Source : PNUD, Ministère de l'intérieur, chaque année.</p> <p>Produit 4.3 : Les membres de la société civile, l'accent étant mis sur les populations en situation de vulnérabilité, renforcent leurs capacités à promouvoir une citoyenneté horizontale, inclusive et active, la cohésion sociale et le plein exercice des droits sans discrimination.</p> <p>4.3.1 : Nombre de parties prenantes du secteur public, du secteur privé et de la société civile disposant d'instruments conçus ou mis en œuvre pour lutter contre la discrimination, l'accent étant mis sur les femmes, les populations autochtones, les jeunes et les migrants (IRRF 2.2.2 ; 3.4.1 ; 6.2.1).</p> <p>Niveau de référence (2021) : Total : 40, ciblé sur : Femmes : 40, Autochtones : 1, Migrants : 10</p> <p>Niveau cible (2026) : Total : 129, ciblé sur : Femmes : 129, Autochtones : 9, Migrants : 20</p> <p>Source : PNUD, chaque année.</p> <p>4.3.2 : Nombre d'organisations ou de plateformes politiques ou sociales renforcées pour représenter ou fournir des services aux populations en situation de vulnérabilité, l'accent étant mis sur les femmes (IRRF 2.4.5).</p> <p>Niveau de référence (2021) : Total : 65, ciblé sur : Femmes : 36, Jeunes : 21, Migrants : 10, Autochtones : 10</p> <p>Niveau cible (2026) : Total : 174, ciblé sur : Femmes : 61, Jeunes : 37, Migrants : 20, Indigènes : 43</p> <p>Source : PNUD, chaque année.</p>		